



Le journaliste Gaspard Glanz frappé d'interdit professionnel

Après une interpellation musclée et une garde à vue éprouvante de 48 heures, notre confrère Gaspard Glanz est empêché de faire son métier pour six mois !

Après avoir été déféré au tribunal et convoqué le 18 octobre pour « *outrage à personne dépositaire de l'autorité publique* », la justice lui a interdit, jusqu'à la date de l'audience, d'être présent à Paris tous les samedis, ainsi que le 1^{er} mai.

Ce qui revient à l'empêcher de couvrir les manifestations et constitue une inacceptable interdiction professionnelle.

Gaspard Glanz, fondateur de l'agence Taranis News, a exercé son métier sur de nombreux terrains : la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, la jungle de Calais, les manifestations à l'occasion de la COP 21, celles contre la loi El-Khomri... Spécialiste des images d'immersion dans les manifestations et dénonciateur des violences policières, il a diffusé de nombreuses images d'Alexandre Benalla portant un équipement de policier lors de la manifestation du 1er mai 2018 à Paris.

Gaspard Glanz a annoncé qu'il se rendrait malgré cette interdiction aux prochaines manifestations parisiennes. Le SNJ-CGT lui apporte tout son soutien et sera à ses côtés samedi prochain.

Le SNJ-CGT dénonce cette nouvelle attaque contre la liberté d'informer et appelle le gouvernement à se ressaisir, en donnant des consignes claires aux forces de l'ordre. Les violences policières contre les journalistes, comme contre beaucoup de manifestants, doivent cesser. Et immédiatement.

Montreuil, le 23 avril 2019.